

Responsable du service  
Pr Philippe Couratier

Accueil  
Tél. : 05 55 05 65 61  
Fax : 05 55 05 65 67

Praticiens hospitaliers  
Pr Laurent Magy  
Pr Jean-Michel Vallat  
Dr Francisco Macian-Montoro  
Dr Frédéric Tornay  
Dr Karima Ghorab

Chefs de clinique  
Dr Géraldine Lautrette  
Dr Catherine Labach  
Dr Magalie Rabin

Centre expert SLA  
Tél. : 05 55 05 65 59

Centre de référence  
neuropathies périphériques rares  
Tél. : 05 55 05 86 74  
crm.n@chu-limoges.fr

Centre Mémoire Ressource  
et Recherche (CM2R)  
Tél. : 05 55 43 12 15

Centre de compétence AMS  
Tél. : 05 55 05 65 60

Centre de compétence  
démences rares  
Tél. : 05 55 05 65 61

Explorations fonctionnelles  
neurologiques  
Tél. : 05 55 05 65 30

Unité neuro-vasculaire  
Tél. : 05 55 05 65 65

Génétique  
Pr Benoît Funalot  
Tél. : 05 55 05 65 60

Médecins attachés  
Pr Benoît Funalot  
Dr Frédéric Chazot  
Dr André Milor

Neuropsychologues  
Michèle Chazot-Balcon  
Marianne Chouly

Cadre supérieur de santé  
Sylvie Bonnin  
Tél. : 05 55 05 65 32  
Cadre de santé  
Martine Dumazeaud  
Tél. : 05 55 05 15 71

Hospitalisation  
Tél. : 05 55 05 65 61  
•Aile A  
Poste 51581  
•Aile B  
Poste 51583  
•Soins continus  
Poste 51582  
•USI-NV  
Poste 51582

## INFORMATION AUX PATIENTS

*Un exemplaire à remettre au patient – un exemplaire à garder dans le dossier*

### Biopsie nerveuse, ou musculaire, ou neuro-musculaire, ou cutanée

Vous allez subir une biopsie nerveuse, ou musculaire, ou neuro-musculaire, ou cutanée.

Les médecins vous ont proposé cet examen car il devrait pouvoir vous apporter des éléments importants pour le diagnostic et éventuellement le traitement de votre maladie neuro-musculaire. Il s'agit de pouvoir examiner au microscope en utilisant plusieurs techniques précises un fragment d'un de vos nerfs sensitifs et/ou de muscle.

Cet examen et son interprétation sont réalisés depuis plus de 30 ans dans le service de Neurologie du CHU de Limoges, plusieurs fois par semaine.

Ces prélèvements de nerf et de muscle pourront être utilisés à des fins de diagnostic ou de recherches.

En outre, lors de cet examen, peut être effectué un prélèvement de peau de très petite taille (3 mm de diamètre) qui ne nécessitera pas de soin ou d'immobilisation supplémentaire. Ce prélèvement de peau pourra être utilisé à des fins diagnostiques ou de recherche.

### Vous pouvez à tout moment refuser cette biopsie.

Le Docteur MILOR, Neurologue (ou un autre médecin qualifié : Dr GHORAB), pratique cette petite intervention chirurgicale depuis plusieurs années. Avant, pendant et après, ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Du fait de l'anesthésie locale, il ne s'agit pas d'un acte douloureux. Il vous sera recommandé lorsqu'il s'agit d'une biopsie nerveuse au niveau d'un membre inférieur de ne pas appuyer ce membre pendant plusieurs jours, afin de ne pas retarder la cicatrisation. Votre médecin traitant sera informé et ce sera lui qui vous enlèvera vos points de suture environ 10 jours après l'acte.

Des complications dues à la biopsie sont possibles, bien que rares : infection, hématome, retard de cicatrisation sont celles qui sont les plus couramment rencontrées. Elles sont habituellement sans gravité et aisées à traiter. Par principe, on ne peut exclure des complications plus graves exceptionnelles : abcès, septicémie, cicatrisation de mauvaise qualité, névrome....

Le nerf prélevé (pas lors d'une biopsie musculaire) est un nerf sensitif : il ne peut donc y avoir de paralysie au décours de la biopsie. Néanmoins pendant plusieurs semaines après, il est probable que votre sensibilité cutanée sera un peu altérée en aval du prélèvement. En fait, il ne vous sera pas toujours facile de distinguer ce qui revient à la biopsie elle-même ou à la maladie nerveuse (neuropathie périphérique) pour laquelle cet examen est réalisé. Presque toujours, petit à petit, en quelques mois les nerfs sensitifs voisins vont contribuer à restaurer votre sensibilité cutanée.

Votre médecin traitant recevra le compte-rendu de l'examen microscopique au plus tard un mois après sa réalisation. Nous sommes aussi à votre disposition pour vous faire part directement de ces constatations à votre demande soit par écrit, soit lors d'une consultation.

Signature du patient

*(précédée de la mention lu et approuvé)*

**J.M VALLAT**

Mis à jour le 12/08/2011